

SÉANCE DU 10 MAI 2012

convocation du 03 mai 2012

Le dix mai deux mil douze, vingt heures, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en la Maison Commune sous la présidence de Mme Elisabeth PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Elisabeth, BEAUDOUIN Marie-France, HAMOUIS Patrick, MONTIER Didier, DIEULLE Jacqueline, HALBOURG Eric, VAUTIER Philippe, LECOQ Gérard, DUBUISSON Sophie, BIARD Christophe, GALLE Nathalie, LEURY Tony.

Excusés : DUMARCHE Gaétan, DUCROQ Philippe, FAUVEL Catherine.

Mr Christophe BIARD est élu secrétaire

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

CHANGEMENT DU TRACTEUR

Mme le Maire rappelle au Conseil que le tracteur de la commune est vétuste et qu'il convient de le remplacer.

Elle présente les devis proposés par les entreprises consultées comme suit :

ENTREPRISE	MODELE	montant HT	montant TTC
LESUEUR	JOHN DEERE 55 CH	21 500	25 714.00
SEMAN	CASE 65 CH	24 800	29 660.80
DUCASTEL	NEW HOLLAND 55 CH	26 600	31 813.60
NION	DUBOTA 42.5 CH	26 900	32 172.40

Après avoir consulté les devis et comparé les matériels,

les Membres du Conseil à l'unanimité des votes :

- décident de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur
- choisissent l'entreprise LESUEUR pour le modèle JOHN DEERE 55 ch d'un montant de 21 500 € HT (25 714.00 TTC)
- disent que le financement sera effectué à l'article 2158-156 du BP 2012
- décident de demander une subvention à Mr le Président du Département
- donnent tout pouvoir à Mme le Maire pour la commande et le mandatement du matériel

VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR

Mme le Maire propose la vente de l'ancien tracteur MACCORMICK 423 de 1968, acheté par la commune le 21 mars 1988.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident la vente de l'ancien tracteur et fixent son montant à 1 000 €.

Décisions modificatives au Budget :

Mme le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2011 étant insuffisants, elle propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

D ART 020-0001 : - 597	D ART 238-151 : + 597
R ART 1325-151 : - 597	R ART 238-151 : + 597
ART 020-0001 : - 1840	ART 2158-156 : + 1840
Chapitre 042 D art 675 : + 1200	R art 776 : + 776 R art 775 : + 424
Chapitre 040 D art 192 : + 1200	R art 2158 : + 1200

Le Conseil approuve les virements de crédits ci-dessus.

CHANGEMENT DES MENUISERIES AU MULTIPLE RURAL

Mme le Maire rappelle que la totalité des persiennes, 4 fenêtres et 1 porte de service sont vétustes et doivent être changées au commerce « multiple rural », propriété de la commune.
Elle présente les devis proposés par les entreprises consultées :

ENTREPRISE	MONTANT HT
Plaquisol	6 540.00 €
Miroiterie Fermetures Cauchoise	8 329.48 €
Etanel	9 406.35 €
Noblesse	8 353.24 €

Après avoir étudié et comparé les devis, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes :
- décident de faire effectuer les changements des menuiseries tel que nécessaire ;
- choisissent l'entreprise Plaquisol pour un montant HT de 6 540 €
- disent que le financement sera effectué à l'article 2135-157 du BP 2012
- donnent tout pouvoir à Mme le Maire pour toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux.

NETTOYAGE DES BAIES VITREES SALLE POLYVALENTE ET GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire informe que deux entreprises ont répondu sur les six interrogées.
Elle présente les devis proposés pour deux passages par an :

Entreprise NETT CLEAN Maromme	400 € HT par passage
Entreprise ATSN Beauval en Caux	870 € HT par passage

Après avoir étudié et comparé les devis, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident de confier le nettoyage des baies à l'entreprise NETT CLEAN de Maromme.

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Mme le Maire informe que la commune doit procéder à une nouvelle désignation du propriétaire titulaire, dans la mesure où la personne désignée par le Conseil par délibération du 26 juillet 2011 ne figure pas sur la liste des propriétaires du périmètre de l'A150.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil désignent comme Membre titulaire :
Monsieur HENRY Philippe

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Préfet avertissant que par pétition en date du 09 janvier 2012, la SARL GARDET & DE BEZENAC Environnement, dont le siège social est 3 route de Grémonville 76191 YVETOT a sollicité l'autorisation d'exploiter un centre de regroupement, transit et tri de déchets à GREMONVILLE, en bordure de l'autoroute A29 et l'autorisation de construire une surface hors œuvre brute supérieure à 5000 m² nécessaire à l'exercice de cette activité.

Après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, les Membres du Conseil donnent un avis favorable au projet dans le strict respect de la réglementation.

CANTINE – CONVENTION

Madame le Maire expose aux Conseillers qu'il arrive que des enfants inscrits habituellement aux cantines de Flamanville ou Cideville prennent leurs repas à la Cantine de Motteville (intempéries, enfants ne participant pas à un voyage... etc), et inversement.

Mme le Maire propose que la facturation de ces repas occasionnels soit effectuée aux familles par les communes des cantines où les enfants sont inscrits habituellement et que les communes des cantines où les repas ont été pris en demandent le remboursement aux communes concernées, au tarif en vigueur à la date de la prise des repas.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent à l'unanimité des votes la proposition de Mme le Maire et l'autorisent à signer la convention établie en ce sens avec les autres communes.

LOGEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Madame le Maire informe le Conseil qu'à l'issue des investigations réalisées par le CETE ayant démontré que le bâtiment en briques qui abritait les classes primaires ainsi que la chaufferie sont hors zone à risque, Mr Hegay, Sous Préfet de Seine-Maritime, donne son accord à la levée partielle de l'arrêté de péril et à la conduite d'un projet de réhabilitation du bâtiment en logements. Le Conseil en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

ASM Football : Mme le Maire informe qu'elle a reçu la visite de Messieurs Bucaille et Lebaire qui demandent l'autorisation d'installer des modules pré-fabriqués sur le terrain de football pour servir de club-house. Le Conseil en prend acte.

Containers : Mme le Maire propose de faire un essai d'implantation des containers sur le terrain anciennement utilisé pour l'école provisoire. Le Conseil donne son accord.